

Dans un contexte marqué par la faiblesse des perspectives économiques à court terme, le chômage des jeunes a atteint des niveaux sans précédent dans plusieurs États membres, avec un coût humain et social énorme. Il est nécessaire d'agir d'urgence.

Aujourd'hui, le Conseil européen s'est mis d'accord sur une approche globale pour lutter contre le chômage des jeunes, fondée sur les mesures concrètes suivantes: accélération de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, avec une concentration des efforts en début de période; accélération de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse; renforcement de la mobilité des jeunes et de la participation des partenaires sociaux. Le Conseil européen s'est également penché sur les moyens de stimuler l'investissement et d'améliorer l'accès au crédit. Il a appelé à la mobilisation des ressources européennes, y compris celles de la BEI; et il a lancé un nouveau "Plan d'investissement" pour soutenir les PME et dynamiser le financement de l'économie.

La stabilité financière s'améliore, mais l'UE et ses États membres doivent prendre d'autres mesures pour remettre l'Europe solidement et durablement sur les rails de la croissance et de l'emploi. L'assainissement des finances publiques et les politiques favorisant une croissance durable et l'emploi se renforcent mutuellement. Il faut dans le même temps agir avec davantage de détermination, à tous les niveaux, pour faire progresser les réformes structurelles et stimuler la compétitivité et l'emploi. C'est dans ce contexte que le Conseil européen a approuvé les recommandations par pays destinées à orienter les politiques et les budgets des États membres, concluant ainsi le Semestre européen de 2013.

Le Conseil européen a également évalué les progrès accomplis dans le cadre de l'union bancaire, qui constitue un élément essentiel de la stabilité financière et du bon fonctionnement de l'UEM. Enfin, le Conseil européen a présenté les prochaines étapes du renforcement de l'architecture de l'UEM et demandé que les travaux se poursuivent sur toutes ces questions d'ici sa réunion de décembre.

Le Conseil européen a accueilli chaleureusement la Croatie, qui sera membre de l'Union européenne à compter du 1^{er} juillet 2013. Il a également félicité la Lettonie, qui remplit désormais les critères de convergence prévus dans le traité et pourra donc adopter l'euro le 1^{er} janvier 2014.

p.m. élargissement

I. L'EMPLOI DES JEUNES

1. Compte tenu du nombre inacceptable de jeunes européens qui sont sans emploi, la lutte contre le chômage des jeunes constitue un objectif spécifique et immédiat. Il faut mobiliser toutes les énergies autour de notre objectif commun, qui est de ramener les jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation vers le marché du travail, le système éducatif ou la formation dans un délai de quatre mois, comme le prévoit la recommandation du Conseil sur la "garantie pour la jeunesse". Sur la base de la communication de la Commission relative à l'emploi des jeunes, il faut agir avec détermination et sans attendre, tant au niveau national qu'à celui de l'UE.

2. L'UE mobilisera tous les instruments dont elle dispose pour soutenir l'emploi des jeunes. Le Conseil européen convient d'une approche globale fondée sur les mesures concrètes suivantes:
- a) dans la mise en œuvre des fonds structurels, une attention particulière sera accordée à l'emploi des jeunes, y compris, le cas échéant, par la reprogrammation des fonds non dépensés. La Commission et les États membres exploiteront toutes les possibilités qu'offre le Fonds social européen (FSE), qui est l'un des principaux instruments financiers institués à cette fin au niveau de l'UE, y compris en soutenant la création d'emplois nouveaux pour les jeunes actifs. Au besoin, les États membres amélioreront leurs capacités administratives, en s'appuyant sur l'assistance technique renforcée de la Commission et en se fondant sur les bonnes pratiques;
 - b) tous les travaux préparatoires nécessaires seront menés pour que l'Initiative pour l'emploi des jeunes soit pleinement opérationnelle d'ici janvier 2014 et pour que les bénéficiaires dans les régions de l'UE où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25 % puissent ainsi recevoir les premiers versements¹. Pour que l'Initiative pour l'emploi des jeunes joue pleinement son rôle, le décaissement des six milliards d'euros qui lui sont alloués devrait intervenir au cours des deux premières années du prochain cadre financier pluriannuel (CFP)². En outre, les marges demeurrées disponibles en-deçà des plafonds du CFP pour les années 2014 à 2017 seront utilisées pour constituer une "marge globale pour engagements" destinée à financer en particulier des mesures de lutte contre le chômage des jeunes. Les États membres bénéficiaires de l'Initiative pour l'emploi des jeunes devraient adopter, avant la fin de cette année, un plan visant à lutter contre le chômage, notamment par la mise en œuvre de la "garantie pour la jeunesse". Les autres États membres sont encouragés à adopter des plans similaires en 2014. La Commission présentera en 2016 un rapport sur la mise en œuvre de cette garantie et sur le fonctionnement de l'initiative;

¹ Étant donné qu'en Slovaquie, le chômage des jeunes a augmenté de plus de 30% en 2012, la région de la Slovaquie orientale, où le chômage des jeunes était supérieur à 20% en 2012, bénéficiera également de l'Initiative pour l'emploi des jeunes.

² Cela se fera sans porter atteinte aux objectifs fixés par le Conseil européen en mai 2013 en ce qui concerne la politique énergétique.

- c) la BEI contribuera à la lutte contre le chômage des jeunes grâce à son initiative "Des emplois pour les jeunes" et à son programme "Investir dans les compétences", qui devraient être mis en œuvre sans délai;
- d) de nouveaux efforts seront déployés pour promouvoir la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi; il s'agira notamment de renforcer le programme "Ton premier emploi EURES". Les États membres sont encouragés à utiliser une partie de leur dotation au titre du FSE pour soutenir des programmes de mobilité transfrontières. Le programme "Erasmus +", qui encourage aussi la formation professionnelle sans frontières, doit être pleinement opérationnel à partir de janvier 2014. Il y a lieu de se féliciter tout particulièrement de l'accord intervenu entre le Parlement européen et le Conseil sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il convient d'examiner rapidement les propositions de la Commission devant déboucher sur la création d'un réseau des services publics de l'emploi. Davantage d'efforts doivent être consentis, notamment sur la proposition relative au maintien des droits à pension complémentaire, qui doit être adoptée pendant la législature actuelle;
- e) les apprentissages de haute qualité et l'apprentissage en milieu professionnel seront encouragés, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance européenne pour l'apprentissage, qui sera lancée en juillet. Le cadre de qualité pour les stages devrait être mis en place au début de 2014;
- f) les partenaires sociaux doivent être pleinement associés à ces actions et y participer activement. Le Conseil européen salue l'accord concernant le "cadre d'actions sur l'emploi des jeunes" auquel les partenaires sociaux sont parvenus le 11 juin 2013.

3. Au niveau national, où se situent la majorité des compétences en matière d'emploi, les États membres devraient aller de l'avant dans leurs réformes. Les États membres prennent actuellement des mesures pour moderniser les systèmes d'enseignement et de formation professionnels, renforcer la coopération entre le système éducatif et les entreprises afin de faciliter le passage de l'école à la vie active, d'améliorer l'intégration des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail, de faire face aux problèmes d'inadéquation des compétences et d'encourager les formations en apprentissage et les stages dans les secteurs économiques clés, ainsi que l'esprit d'entreprise et les jeunes entreprises (start-up). Plusieurs États membres ont déjà présenté des programmes ambitieux pour soutenir l'emploi des jeunes. Mais il convient de poursuivre les efforts. En particulier, les États membres dans lesquels le chômage des jeunes est important devraient intensifier les politiques actives de l'emploi. Il importe d'être attentif à ce que les catégories de jeunes vulnérables confrontés à des difficultés particulières participent au marché du travail. Tout en reconnaissant que ce sont les États membres qui sont compétents dans ce domaine, le Conseil européen a rappelé qu'il était important d'alléger la fiscalité sur le travail, y compris, le cas échéant, en réduisant les charges sociales, car cela permettra d'accroître l'employabilité et de stimuler la création d'emplois et la compétitivité. Le Conseil européen a demandé que les États membres s'échangent davantage leurs bonnes pratiques; à cet égard, il s'est félicité de la tenue prochaine de la conférence de Berlin.

II. CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

Semestre européen

4. À l'issue d'un échange de vues approfondi, le Conseil européen a conclu le Semestre européen 2013 en approuvant, dans l'ensemble, les recommandations par pays. Les États membres vont à présent traduire ces recommandations dans les décisions qu'ils prendront sur les budgets, les réformes structurelles et les politiques sociales et de l'emploi, tout en favorisant l'adhésion pleine et entière à ce processus au niveau national et en préservant le dialogue social. Le Conseil et la Commission suivront de près leur mise en œuvre. Le Conseil procédera régulièrement à un examen et à une évaluation de la situation économique en Europe.

5. Promouvoir la croissance et encourager l'assainissement budgétaire sont des processus qui se renforcent mutuellement. Il est essentiel de disposer de finances publiques saines si l'on veut que les pouvoirs publics puissent conserver la capacité de soutenir une croissance durable et l'emploi. À cet égard, le Conseil européen salue l'abrogation de la décision constatant l'existence d'un déficit excessif pour plusieurs États membres, ainsi que les efforts déployés par les États membres qui devraient atteindre leurs objectifs budgétaires. Il rappelle que le cadre budgétaire actuel de l'UE offre des possibilités de trouver un équilibre entre les besoins en matière d'investissements publics productifs et les objectifs de discipline budgétaire dans le cadre du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance. Pour certains États membres, le rythme de l'assainissement budgétaire a été ajusté en fonction de la situation économique, comme le prévoit le cadre budgétaire de l'UE. Dans le même temps, les États membres devraient accélérer leurs réformes structurelles, ce qui permettra d'appuyer l'action menée pour rééquilibrer l'économie de l'UE et contribuera à rétablir la compétitivité et faire face aux conséquences sociales de la crise.

Un nouveau plan d'investissement pour l'Europe

6. Dans le contexte économique actuel, il est indispensable de rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie et de faciliter le financement des investissements. Compte tenu de l'importance des PME pour l'économie, et en particulier pour la création d'emplois, les mesures destinées à concourir au financement des PME constitueront une priorité. Cela revêt une importance toute particulière dans les pays où le chômage des jeunes est élevé et où de nouveaux investissements sont nécessaires pour favoriser la croissance et l'emploi. Il importe également de promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant. Le Conseil européen a par conséquent décidé de lancer un nouveau "plan d'investissement".
7. Le Conseil européen s'est félicité de l'accord intervenu sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour les sept prochaines années. Il a remercié les négociateurs du Parlement européen, du Conseil et de la Commission pour le travail qu'ils ont effectué et pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche et qui ont permis d'aboutir à ce résultat aujourd'hui. Le CFP jouera un rôle déterminant pour soutenir l'économie, en servant de catalyseur pour la croissance et l'emploi dans toute l'Europe et en stimulant les investissements productifs et dans le capital humain. Le Conseil européen a demandé que l'adoption formelle du règlement sur le CFP et de l'accord interinstitutionnel correspondant intervienne rapidement. À cet égard, le Conseil européen a également accueilli avec satisfaction l'accord intervenu sur les nouveaux programmes tels qu'Erasmus, COSME, Horizon 2020 et le programme pour l'emploi et l'innovation sociale. Le Conseil européen a souligné qu'il était important:

- a) d'adopter avant la fin de l'année les différents programmes de l'UE qui concourent à la réalisation de la stratégie Europe 2020;
 - b) que les États membres travaillent avec la Commission en vue de conclure dès que possible leurs accords de partenariat et leurs programmes opérationnels;
 - c) de mettre en œuvre sans tarder les fonds structurels ainsi que les programmes pour la compétitivité des entreprises et les PME (COSME) et pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020), qui sont particulièrement importants dans le cadre du soutien à apporter aux PME;
 - d) d'accélérer la mise en œuvre de la phase pilote des obligations liées à des projets.
- La Commission compte présenter son évaluation d'ici fin 2013.

8. Le Conseil européen a salué le rapport de la Commission et de la BEI sur le financement de l'économie. Il est convenu des mesures ci-après et s'est félicité de l'intention qu'ont la Commission et la BEI de les mettre en œuvre en priorité et de présenter, avant sa réunion d'octobre 2013, un rapport complet sur leur mise en œuvre comportant des objectifs quantitatifs, des instruments ainsi qu'un calendrier:

- a) faire en sorte que la BEI intensifie l'action qu'elle mène pour soutenir l'octroi de crédits à l'économie en tirant pleinement parti de l'augmentation de capital à laquelle il a été procédé récemment (dix milliards d'euros). Le Conseil européen demande à la BEI de mettre en œuvre son plan visant à augmenter son activité de prêt dans l'UE de 40 % au moins sur la période 2013-2015. À cet effet, la BEI a déjà recensé de nouvelles possibilités de prêts pour plus de 150 milliards d'euros pour toute une série de priorités essentielles, telles que l'innovation et les compétences, l'accès des PME aux financements, l'utilisation rationnelle des ressources et les infrastructures stratégiques;

- b) renforcer les instruments financiers de partage des risques entre la Commission européenne et la BEI pour inciter le secteur privé et les marchés de capitaux à investir dans les PME. Dans le cadre de ces initiatives, il faut faire en sorte que le volume des nouveaux prêts accordés aux PME dans l'UE augmente, en respectant les principes de solidité financière et de transparence ainsi que les plafonds du CFP. Le Conseil, en consultation avec la Commission et la BEI, précisera sans délai les paramètres qui devront présider à l'élaboration de ces instruments cofinancés par les Fonds structurels, en vue de produire d'importants effets de levier. Il faudrait mener les travaux préparatoires nécessaires pour que ces instruments puissent commencer à fonctionner en janvier 2014;
- c) accroître la capacité de rehaussement de crédit du Fonds européen d'investissement;
- d) étoffer progressivement les mécanismes de financement du commerce de la BEI pour favoriser l'activité des PME dans toute l'Union, en particulier dans les pays faisant l'objet d'un programme;
- e) renforcer la coopération entre les banques nationales de développement et la Banque européenne d'investissement pour multiplier les possibilités de prêts conjoints et les échanges de bonnes pratiques;
- f) mettre en place d'autres sources de financement en coopération étroite avec les États membres.

Mettre en œuvre le Pacte pour la croissance et l'emploi

9. Il y a un an, le Conseil européen a adopté un Pacte pour la croissance et l'emploi, un ensemble de mesures de croissance à effet rapide s'appuyant sur une enveloppe financière de 120 milliards d'euros. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces mesures, dont certaines portent déjà leurs fruits, mais il faut aller plus loin. Les institutions et les États membres de l'UE devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que tous les éléments de ce pacte soient rapidement mis en œuvre, comme le Conseil européen l'a indiqué dans de précédentes conclusions, notamment en ce qui concerne le marché unique, l'innovation, la stratégie numérique, les services, l'énergie et la fiscalité. Le Conseil européen attend avec intérêt le rapport actualisé sur la mise en œuvre du pacte, qui doit lui être présenté en décembre 2013 et qui se fondera sur l'examen auquel le Conseil procédera régulièrement.

10. Comme convenu en mars dernier, le Conseil européen suivra de près la mise en œuvre des orientations qu'il fixe pour stimuler la croissance économique et promouvoir la compétitivité, en particulier en organisant régulièrement des discussions thématiques. À cet égard, le Conseil européen a procédé à un premier échange de vues sur deux questions essentielles:
- a) il est d'une importance capitale que l'Europe dispose d'une base industrielle solide, qui constitue un élément fondamental du programme de l'UE pour la croissance et la compétitivité. Le Conseil européen a appelé à la mise en place d'une vaste approche horizontale et cohérente visant à doter l'Europe d'une politique industrielle moderne pour accompagner les mutations structurelles et le renouveau économique. Il a salué le plan d'action de la Commission pour une industrie sidérurgique compétitive et durable. Dans la perspective de sa réunion de février 2014, il attend avec intérêt les autres contributions de la Commission, conformément aux conclusions qu'il a adoptées en mars et en mai 2013. La prochaine présidence est invitée à faire avancer les travaux préparatoires au sein du Conseil;
 - b) rappelant ses conclusions de mars 2013, le Conseil européen a salué la communication de la Commission sur les dix règlements les plus contraignants, qui constitue une première contribution. Il a déclaré attendre avec intérêt de recevoir avant sa réunion d'octobre un programme de travail détaillé comprenant des propositions concrètes supplémentaires et, le cas échéant, nouvelles, destinées à réduire la charge réglementaire globale et à stimuler la compétitivité, compte tenu toujours de la nécessité d'assurer une protection appropriée des consommateurs et des travailleurs. Le Conseil européen a demandé que les efforts se poursuivent afin de rendre la réglementation de l'UE et des États membres plus efficace, plus cohérente et plus simple. Il reviendra sur ces questions à la lumière de ces propositions.

Dans la perspective des discussions thématiques qu'il tiendra lors de sa réunion d'octobre 2013 afin d'imprimer un nouvel élan dans les domaines de l'innovation, du marché unique numérique et des services, le Conseil européen a invité la Commission à présenter, avant cette réunion, son rapport sur l'exercice d'évaluation par les pairs dans le cadre de la directive "services" ainsi que sur le processus "Des licences pour l'Europe".

11. Rappelant le rôle que doit jouer le commerce pour stimuler la croissance et l'emploi, le Conseil européen s'est félicité du lancement des négociations en vue de la conclusion d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis.

III. ACHEVER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

p.m.

IV. AUTRES POINTS

p.m.

DOCUMENTS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL EUROPÉEN

- Rapport du Conseil européen du 25 juin 2013 relatif aux recommandations par pays pour 2013
 - Conclusions sur l'élargissement, adoptées par le Conseil le 25 juin 2013
 - Conclusions sur le rapport annuel sur l'aide publique au développement de l'UE, adoptées par le Conseil le 28 mai 2013
 - Conclusions sur le programme général pour l'après-2015, adoptées par le Conseil le 25 juin 2013
 - Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie maritime pour la région atlantique, adopté par le Conseil le 25 juin 2013
-